



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 juillet 2023 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le dix-huit juillet deux mille vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie, POYET Mathieu, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, MONTET Frédéric

ABSENTS EXCUSES : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc.

Monsieur DUMAS Jean-Marc est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10 + 1 pouvoir

Ordre du Jour

- Approbation du dernier compte-rendu

- **Ecole**
 - Tarif cantine 2023-2024
 - Tarifs périscolaire 2023-2024
 - Conventions : cantine et périscolaire

- **Finances**
 - Avenant ADMR
 - Tarifs concession cimetière
 - Convention secrétaire volante avec LFA

- **Voirie**
 - Régularisation pour une vente sur Annézieux
 - Adressage projet de lotissement

- **Divers**

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023 à l'unanimité des membres présents.

Ecole

- **Tarifs cantine 2023-2024**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2023-2024.

La commission école nous informe d'une augmentation de +9% pour le coût du personnel et +5.54% pour le coût des denrées. Les commissions école de Soleymieux et St Jean Soleymieux proposent une augmentation du tarif soit à 3.90€ pour l'année 2023-2024 contre 3.40€ pour l'année d'avant. Il est aussi proposé de réactualiser le tarif pour les enfants non-inscrits à la cantine ainsi que pour les adultes au coût réel soit 9,00€.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

• **Tarifs périscolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs modulés du périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2023. La commission école propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023-2024 avec une augmentation de 0.10€ :

Quotient Familial	Tarifs
< à 700	1.10€ pour 45min
701 à 1100	1.15€ pour 45min
1101 à 1500	1.22€ pour 45min
> de 1501	1.27€ pour 45min
Non-inscrit au Périscolaire	5.00€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

• **Conventions : cantine et périscolaire**

Une réflexion a été menée par la commission école concernant la cantine et le périscolaire. Jusqu'à présent, les enfants de l'école de Soleymieux montent à la cantine de St Jean en pédibus ou en bus et mangent au 2^e service à l'école de St Jean ; le temps est assez limité pour le repas. De plus, depuis plusieurs années, la commune de Soleymieux ne participe malheureusement plus aux décisions prises dans le cadre de la gestion de la cantine et du périscolaire. Les travaux qui vont débiter à la salle des fêtes prévoient l'installation d'une cuisine. Il apparaît comme une évidence d'utiliser la salle des fêtes les quatre midis de la semaine pour faire manger les enfants ; le bâtiment n'étant pas utilisé à ce moment de la journée. De plus, le jardin attenant et la proximité de l'école offriront des espaces de détente. Les travaux seront achevés pour septembre 2024. Une étude a été réalisée quant aux repas ; des repas équilibrés seraient livrés en liaison chaude directement à la salle des fêtes quotidiennement ; l'étude financière laisse voir une économie substantielle pour la commune.

Il est à noter que seules les conventions cantine et périscolaire sont dénoncées, pas celle du RPI. De nouvelles conventions seront à prévoir pour la gestion de la cantine et du périscolaire qui seront désormais organisés sur la commune de Soleymieux par la commune de Soleymieux.

Il est donc proposé au conseil de dénoncer les conventions cantine et périscolaire pour la rentrée de septembre 2024 : comme le stipule les conventions, cela doit se faire un an auparavant. La commission école prendra rendez-vous avec les élus de St Jean afin de leur faire part de notre décision.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

Finances

- **Avenant ADMR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant de la convention de l'ADMR qui porte le montant annuel à 1 002€ pour 363 repas distribués à 5 habitants de notre commune.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

- **Tarifs concessions cimetièrè**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs des concessions du cimetière.

Pour rappel il y a deux tailles pour les concessions :

$$2.5m*1m = 2.5m^2$$

$$2.5m*2m=5m^2$$

Tarifs à partir du 01/08/2023 :

- Concession pour 30ans : 200€ le m2
- Concession pour 15ans : 160€ le m2

Vote favorable des membres présents.

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 1 Abstention : 0

- **Convention secrétaire volante avec LFA**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que nous avons adhéré au service commun des secrétaires de Mairie le 15 octobre 2019 et donne lecture de l'avenant n°1 de la convention.

Considérant les besoins de remplacement, de renfort ou d'accompagnement, le service commun de secrétariat de mairie se dote d'un poste de secrétaire de mairie « volant » à temps plein en 2023. Le financement de ce poste entre les adhérents du service commun nécessite un avenant à la convention d'adhésion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- D'AUTORISER le maire à signer celui-ci.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0 Abstention : 0

Voirie

- **Régularisation pour une vente sur Annézieux**

Monsieur le Maire présente la délibération 2018-45 et il informe que conseil municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération à la suite d'un retard dans la vente.

Monsieur le Maire propose la désaffectation d'une partie du chemin communal VC1D situé au hameau d'Annézieux. La partie concernée par la désaffectation, d'une superficie totale de 130m², donc la création des parcelles ci-dessous :

C1663 de 90m²

C1664 de 11m²

C1665 de 29m²

Ces parcelles seront cédées à titre onéreux aux conjoints DELORME :

- DELORME Nadine
- ANDRE Béatrice
- ANDRE David Jean-Marie

Tous les frais inhérents à cette démarche ainsi que ceux de la vente qui s'ensuivra seront pris en charge par les Conjointes DELORME.

Monsieur le Maire propose la cession de l'emprise concernée sur la base de 9.15€ le m² comme dans l'ancienne délibération.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

- **Adressage projet lotissement**

Monsieur le Maire explique qu'un promoteur doit déposer prochainement un permis d'aménager pour un lotissement route du Barnaud et qu'il est nécessaire de nommer la voie qui desservira les maisons.

Il est proposé :

- Impasse des sources

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

Divers

- **Recrutement d'une personne pour le mois d'août**

Pendant les vacances de notre agent technique sur le mois d'août, un renfort sera recruté via la promotion pour l'emploi d'Estivareilles du 1^{er} au 28 août 2023 sur une base de 28h par semaine.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h40.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc DUMAS

